



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du conseil municipal local tenue le **jour 18 juin 2024** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard, Conseillère
M. David Hogan, Conseiller
M. Thomas Lavalée, Conseiller
M. Brent Montgomery, Maire
Mme Dorothy Noël, Conseillère

Sont absents(es) : M. Raymond Bureau, Conseiller
Mme Shelley MacDougall, Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement no 276 modifiant le règlement de zonage no 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2)
4. Adoption du règlement no 277 modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2)
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19h00 s'est tenue une consultation publique concernant les points suivants:

3. Adoption du règlement no 276 modifiant le règlement de zonage 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2)
4. Adoption du règlement no 277 modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2)

Le procès-verbal de cette séance de consultation publique fait partie intégrante du présent procès-verbal.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption du règlement no 276 modifiant le règlement de zonage no 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2)

Une consultation publique concernant le règlement no 276 modifiant le règlement de zonage no 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2) a précédé la séance du conseil extraordinaire à 19h. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter le règlement.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard

David Hogan

Thomas Lavallee

Dorothy Noël

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2024 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 276 modifiant le règlement de zonage no 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2) a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 4 juin 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 18 juin 2024 à 19h;

Considérant qu'une copie du règlement no 276 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR David Hogan

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 276 modifiant le règlement de zonage no 262 (modification carte plan de zonage pour agrandir affectation agricole A-2).

4. Adoption du règlement no 277 modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2)

Une consultation publique concernant le règlement 277 modifiant le modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2) a précédé la séance du conseil extraordinaire à 19h. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux

personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter le règlement.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :
Maureen Bédard
David Hogan
Thomas Lavallee
Dorothy Noël

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2024 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 277 modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2) a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 4 juin 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 18 juin 2024 à 19h;

Considérant qu'une copie du règlement no 277 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 277 modifiant le plan d'urbanisme no 261 (modification carte d'affectation des sols pour agrandir la zone A-2).

5. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19h40.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.